

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le dix-neuf août précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président.

Conseillers en exercice : 28

Présents : 24

MMES, MM. Jean-Marc ALEMANY, Grégory BAERT, Pierre BARRUCAND, Leslie BIBOLLET, Sébastien BRIAND, Sébastien CHALLAMEL, Mireille CHAPUS, Claude CHARBONNIER, Stéphane CHAUSSON, Pascal CHEVALLEREAU, Claude COLLOMB-PATTON, Yannick DEFRENNE, Bruno DUMEIGNIL, Hélène FAVRE BONVIN, Gérard FOURNIER-BIDOZ, Rémi FRADIN, Sophie GRESILLON, Serge HUDRY, Franck PACCARD, Sonia PAPAIZIAN, Aurélia PETER, Didier THÉVENET, Gaëlle VERJUS, Brigitte VULLIET

Pouvoirs : 4

MMES, MM. Benjamin FAVRE-BONVIN à Hélène FAVRE-BONVIN, Catherine MANIGLIER à Serge HUDRY, Marc MISSILLIER à Yannick DEFRENNE, Christine RUFFON à Claude COLLOMB-PATTON

Secrétaire de séance : M. Claude CHARBONNIER

DEL2026-101 - SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires dans sa séance du 18 août 2026 ;

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Communauté de communes des Vallées de Thônes tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire que la CCVT contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, à hauteur de 1€ par habitant du territoire, soit une aide de 19 000€ à verser à la Fédération Nationale de Protection Civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le soutien de la CCVT, en lieu et place des communes du territoire, en faveur des communes sinistrées par les incendies en apportant une aide financière d'un montant de 19 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile dont le siège social est : Tour Essor, 14 Rue Scandicci à Pantin (93500) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Claude CHARBONNIER



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Claude Charbonnier.

Délibération transmise en Préfecture le 2 septembre 2026
Publiée le 2 septembre 2026